



Syndicat **FORCE OUVRIERE** **A.H.S.M**

Le Puy, le 28 août 2019

REFORMES DES RETRAITES, Rapport DELEVOYE, NON ET ENCORE NON

Petit historique rapide :

Aujourd'hui, NOTRE retraite est calculée sur les **25 meilleures années** (les mauvaises années comptent pour le calcul des trimestres mais pas pour le montant la retraite).

Aujourd'hui l'**âge légal** du départ à la retraite c'est **62 ans** hors départ anticipé (ex : 60 ans pour ceux nés en 59 qui ont débuté tôt)

Quoiqu'il arrive **la retraite doit être payée** selon les règles **valables lors du départ** à la retraite. C'est **un droit** qui ne dépend pas d'une enveloppe globale limitative fixée à l'avance

Jusqu'en 1993 tous les salariés pouvaient prétendre à la retraite dès 37,5 années de cotisations
Avec la réforme Balladur, les salariés du privé sont passés à 40 ans de cotisations
En 2003, au nom de l'équité, Fillon a aligné les fonctionnaires à 40 ans de cotisations
En 2008, sous Sarkozy ce sont tous les régimes spéciaux (EDF, Cheminots) qui y sont passés
Depuis, en 2010, en 2013 sous Hollande, l'âge de la retraite a été AUGMENTÉ pour TOUS

Le rapport Delevoye s'inscrit dans la **baisse des dépenses publiques** et prévoit :

1. L'augmentation progressive du taux plein au fil des générations , (pour les salariés nés à partir de 1963 c'est 43 ans de cotisations) Delevoye dit « cet âge avancera plus ou moins rapidement »

2. Un âge d'équilibre serait créé, fixé aujourd'hui à **64 ans** mais qui pourrait **évoluer**, tout **départ avant ampute** la retraite de 5 % par an

3. Le régime universel (plutôt individuel) c'est à dire

- qu'il n'y a **plus de notion de durée de cotisations** ni de **meilleures années** : les salariés n'auront pas d'autre choix de **travailler plus longtemps** s'ils ne veulent pas une **retraite à minima**

- **la disparition des 42 régimes** existants : on voudrait nous laisser croire qu'il y a des privilégiés...

Pour **info...FO**, le très sérieux COR (Comité d'Orientation des Retraites) constate que les salariés **du public comme du privé** partent en retraite en moyenne avec 72 % de leur dernier salaire.

Pour **info...FO**, c'est en 1946 que le régime spécial d'EDF a été inscrit dans la loi de nationalisation de ce grand service public !

Casser ces régimes, c'est **casser les statuts** pour **mieux privatiser** le service public.

Les salariés ne seront pas gagnants, les citoyens encore moins !

4. Le calcul par points signifie que

- vous savez combien vous payez mais vous **ne savez pas ce que vous toucherez.**

- la valeur du point pourra être **modifiée**, le risque c'est donc **la baisse des retraites**

De plus le calcul serait basé sur l'**ensemble des années travaillées**, les périodes non travaillées, chômage, maladie, maternité, invalidité... seraient « compensées » ce qui n'est plus un droit...

Autres éléments à savoir :

Les retraités seront touchés aussi, les droits acquis dans les régimes actuels sont garantis et transformés en points dans ce nouveau système

Ces calculs sont meurtriers pour les femmes : on acquiert des points **seulement si on travaille**

Modifications de fond pour les pensions de réversion : aujourd'hui, lors du décès d'un retraité, son conjoint ou sa conjointe (**mariage uniquement**) **perçoit la moitié de sa pension** (parfois plus, parfois sous certaines conditions de ressources) et bien demain, le conjoint **survivant** devrait être **lui-même retraité** pour pouvoir en bénéficier et cette pension devrait « garantir le niveau de vie du conjoint survivant à **hauteur de 70%** des revenus du couple avant le décès »

Exemples

Mr gagne 600 € et Mme 1400 € = 2000 €

1. Mr décède, Mme perçoit 300 (50 % de 600) + 1400 = **1700 €**, avec le nouveau calcul elle percevra **1400 € (70 % de 2000)**

2. Mr gagne 600 € et Mme 600 € = 1200 €

Mme décède, Mr perçoit 300 (50 % de 600) + 600 = **900 €**, avec le nouveau calcul elle percevra **840 € (70 % de 1200)**

inFO...FO

inFO...FO

inFO...FO

inFO...FO

217 services d'urgences sont en grève à ce jour pour **réclamer l'arrêt des fermetures de lits et de services et la création de 10000 postes supplémentaires**

La Ministre Buzyn doit annoncer des nouvelles mesures attendues de pied ferme par le comité de grève national qui se réunira le 10 septembre

Plus que jamais, il est évident que le rapport de force sera seul capable de faire plier et reculer ce gouvernement.

Le 21 septembre FO organise un rassemblement suivi d'une manifestation à Paris
Pour adresser un avertissement au gouvernement
Pour qu'il stoppe son projet de réforme des retraites
Pour indiquer notre détermination à aller à la grève - la vraie, pas les journées d'action

NON au **RECUL** à 64 ANS de l'âge de la retraite

NON à L'ALLONGEMENT de la durée de cotisations

NON au régime **UNIVERSEL PAR POINTS**

Maintien des 42 régimes

RESISTER ...REVENDIQUER...RECONQUERIR